



Objectifs

Former des professionnels de l'Aide à Domicile pour concourir au maintien à domicile des personnes âgées, malades, handicapées et aux familles en difficulté momentanée.

Public

Cette formation s'adresse à des jeunes motivé(e)s par la communication, souhaitant prendre des responsabilités et des initiatives dans leur travail et par ailleurs titulaires d'un :

- ▶ **CAP P.E. (Petite Enfance)**
- ▶ CAP ATMFC (Agent Technique en Milieu Familial et Collectif)
- ▶ BEPA SAP (Services aux Personnes)
- ▶ CAPA SMR (Services en milieu rural)

Formation

D'une durée d'un an, la formation très professionnalisée se déroule en alternance sous statut scolaire : 2 jours de cours et 3 jours de stage par semaine. Suivant le profil des élèves, les enseignements (contenus, durée...) sont différenciés. La formation s'articule autour de deux axes :

L'enseignement pratique et technique

- ▶ Sciences Médico-Sociales
- ▶ Physiopathologie
- ▶ Techniques d'aide sanitaire
- ▶ Techniques de prévention – sécurité
- ▶ Animation

La formation professionnelle

- ▶ Sur le terrain, en milieu professionnel :
 - au domicile des personnes, au sein d'une structure d'aide à domicile
 - en structure d'accueil collectif

Enseignement complémentaire

- ▶ Préparation aux concours d'entrée en école d'Aide-Soignant et d'Auxiliaire de Puériculture

Examen

Les épreuves de la Mention Complémentaire Aide à Domicile

Les élèves titulaires d'un CAP Petite Enfance (ou du CAP ATMFC, du BEPA SAP ou du CAPA SMR) ne passent que 2 épreuves sur les 3 :

Epreuves	Unité	Coef.	Mode
E1 : Technique de Services à l'usager	U1	Dispense	dispense
E2 : Accompagnement et aide à la personne dans les activités de la vie quotidienne et dans le maintien de l'autonomie	U 2	3*	CCF
E3 : Accompagnement et aide à la personne dans la vie relationnelle et sociale	U 3	3	Oral (45 mn)

Les résultats aux examens

2018 : 92 % ● 2017 : 100 % ● 2016 : 100 % ● 2015 : 100 % ● 2014 : 100 % ● 2013 : 100 % ● 2012 : 89 % ● 2011 : 100 % ● 2010 : 100 % ● 2009 : 100 % ● 2008 : 94 % ● 2007 : 100 % ● 2006 : 90,5 % ●

Que faire avec une Mention complémentaire Aide à Domicile ?

La Mention Complémentaire Aide à Domicile permet de s'insérer rapidement dans la vie active mais il est toutefois possible de poursuivre ses études.

Entrer dans la vie active

Le titulaire de la MCAD est salarié d'associations, de collectivités territoriales, d'employeurs particuliers, ou d'organismes et de services concourant au maintien à domicile.

Il exerce son activité :

- ▶ auprès des familles, de personnes âgées ou de personnes handicapées
- ▶ en logement privé, individuel ou collectif

Poursuivre ses études

- ▶ **vers un Bac Professionnel** (cf. fiches Bac Pro)
 - SPVL**, Services de Proximité et Vie Locale
 - ASSP**, Accompagnement, Soins et Services à la Personne
- ▶ **Diplômes d'état**

DE	Sélection	Dispenses pour les titulaires de la MCAD	
DE AP : Auxiliaire de Puériculture	Oral de sélection ↓	Dispense de 3 modules / 8	<input type="checkbox"/> 4 : ergonomie, <input type="checkbox"/> 5 : relation, communication, <input type="checkbox"/> 7 : transmission des informations
DE AS : Aide-Soignant	dispense de concours	Dispense de 4 modules / 8	<input type="checkbox"/> 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne <input type="checkbox"/> 4, 5, 7 (idem DEAP)
DE TISF : Technicien de l'Intervention Sociale & Familiale	Concours : oral d'admission	Dispense d'1 module / 6	<input type="checkbox"/> 3 : Réalisation des actes de la vie Quotidienne
DE AES : Option → Accompagnement de la vie en structure collective → Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire	Dispense de l'épreuve écrite du concours	Dispense de certaines parties de modules non encore connues à ce jour	